

**Exemples du système de numérotage et de référence**

15. Voici quelques exemples de références:

- a) GF 3.8.1 — Manuel de la gestion financière, chapitre 3, section 3.8.1;
- b) IC 2C — Manuel des instructions consulaires, chapitre 2, annexe C;
- c) GM 8 — Chapitre 8 du Manuel de la gestion du matériel; et
- d) Regs 10 — Manuel des règlements, chapitre 10.

**Autres références utilisées**

16. Outre les références mentionnées plus haut, on trouvera également:

- a) OAFIC — Ordonnances administratives des Forces canadiennes;
- b) CT (suivi d'un numéro) — Directives du Conseil du Trésor; et
- c) Circ (suivi d'un numéro et d'une année) — Circulaire.

17. Toutes les autres références se passent d'explication ou renvoient aux numéros de dossier des lettres ou des directives.